



## Quel programme de travail et quel calendrier ?

Les réflexions portent sur la stratégie pour l'eau pour les années 2016-2021. Si l'échéance peut paraître éloignée, c'est maintenant qu'il faut identifier les questions à résoudre.

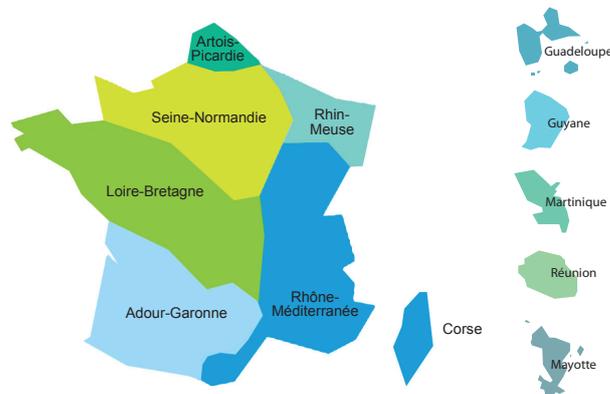
Dans deux ans, vous serez à nouveau appelé à donner votre avis, cette fois, sur le SDAGE lui-même qui sera accompagné d'un programme d'actions pour atteindre les objectifs fixés.

## Quelles suites seront données à cette consultation et à vos avis ?

Les avis exprimés seront analysés et présentés au comité de bassin en vue de l'adoption définitive des questions importantes et du programme de travail pour réviser le SDAGE 2016-2021. Une fois adopté, ce SDAGE fera suite au SDAGE actuel 2010-2015 qui permet déjà une amélioration sensible de la situation.

Les programmes d'actions qui découlent des SDAGE sont financés par les collectivités, les agences de l'eau et les acteurs économiques.

A titre d'exemple, les agences de l'eau contribueront pour 13 milliards d'euros sur les 6 ans à venir aux projets nécessaires. Les redevances perçues via la facture d'eau représentent une part majoritaire des ressources permettant ces financements. C'est une des raisons pour lesquelles il est essentiel de recueillir votre avis sur cette stratégie pour l'eau.



**En France, les ressources en eau sont gérées par bassin hydrographique. Les bassins hydrographiques sont délimités par les lignes de partage des eaux superficielles.**

12 bassins ont ainsi été délimités :  
7 bassins métropolitains : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Corse, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Seine-Normandie,  
et 5 bassins d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Mayotte.

## Mieux connaître le bassin Seine-Normandie

Le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands concentre un nombre d'habitants considérable (17,6 millions), une présence importante d'industries et une vaste surface agricole.

Ainsi l'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30% de la population française, de 40% de l'industrie nationale et les pollutions diffuses de 25% de l'agriculture nationale. Le bassin couvre 1/5 du territoire français et comprend plus de 600 km de côtes et plus de 70 000 kilomètres de cours d'eau. Dans ce bassin, 60% de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et rivières.

Les 2 500 stations d'épuration du bassin traitent les eaux usées de 16 millions d'habitants.

## A votre écoute...

Le public a été consulté à deux reprises, en application de la directive cadre sur l'eau, en 2005 puis en 2008, avec une participation importante et l'expression forte d'une demande dans tous les bassins en matière de transparence, participation, information...

Vous serez à nouveau consulté en 2014 sur la révision du plan de gestion des eaux (SDAGE).

**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !**

### Secrétariat du Comité de bassin Seine-Normandie

Agence de l'eau Seine-Normandie  
51, rue Salvador Allende  
92 207 NANTERRE Cedex  
Tel : 01 41 20 16 00  
[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

